

Séance ordinaire du 04 juin 2026

L'an 2026, le 04 juin à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la communauté de communes, sous la présidence de Hubert LAPORTE

PRESENTS :

MM Henri PUYAU-PUYALET, Frédéric DUPIC, Hubert LAPORTE, Antoine DE TOURNEMIRE, Pierre COTSAS, Pierre SÉRÉ-PEYRIGAIN, Sébastien CANTERO, Luc DUTRUCH, Jean-Paul ESCORIHUELA, Sébastien FAURIAT, Serge FERNANDES, Marc ARLABOSSE, Claude PULCRANO, Mmes Nathalie CHANSARD, Corinne JEAN-THÉODORE, Sylvie AYAYI, Corinne CANUDO, Fabienne FITAL, Christine GALLOT, Marie-Geneviève ORNON, Sandrine VAN DE MOSSELAER

EXCUSES :

Madame Laetitia DA COSTA ayant donné pouvoir à Madame Marie-Geneviève ORNON
Madame Johanna JAVELLE ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul ESCORIHUELA
Madame Julie TOURNÉ ayant donné pouvoir à Monsieur Henri PUYAU-PUYALET
Monsieur Pascal COURTAZELLES ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre COTSAS
Monsieur Olivier LAFEUILLADE ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre SÉRÉ-PEYRIGAIN
Monsieur Sébastien ROUX ayant donné pouvoir à Madame Fabienne FITAL
Monsieur Paul MARROC
Madame Julie LAMBERT-PARRET

ABSENT :

Monsieur François SPAGNOL

Secrétaire de séance : Claude PULCRANO

Date de convocation : 26/05/2026

Nombre de Conseillers : 30

Nombre de Conseillers en exercice : 30

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 27

Nombre de suffrages exprimés : 27

D.2026-06-07 : Approbation du règlement intérieur du conseil communautaire (annexe)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-8, L5211-1 et suivants,

Considérant que le règlement intérieur fixe les modalités de fonctionnement du conseil communautaire dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Considérant qu'il convient de préciser notamment les conditions d'organisation des séances, les règles relatives aux convocations et à l'ordre du jour, les modalités de présentation et d'examen des questions orales, les conditions de tenue des débats, les règles applicables aux commissions communautaires, les dispositions relatives à la police de l'assemblée et au déroulement des séances,

Considérant le projet de règlement intérieur annexé,

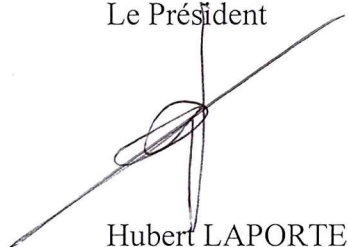
Séance du 04 juin 2026 - D.2026-06-07

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Approuver le règlement intérieur annexé
- Préciser que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités de publicité et de transmission au contrôle de légalité
- Autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait à Saint-Loubès, le 04 juin 2026

Le Président



Hubert LAPORTE



Le secrétaire de séance



Claude PULCRANO

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr